



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)

Pièce jointe

Rectificatif

1. **Paragraphe 27**

Lire le paragraphe comme suit :

27. Le Groupe continuera également de collaborer avec le Secrétariat en vue d'améliorer la partie de la liste concernant Al-Qaida. Il compte renouer des contacts avec des responsables de pays dont on pense qu'ils sont liés à certains individus (lieu de résidence ou nationalité) afin d'obtenir des renseignements complémentaires pouvant contribuer à la mise à jour de la liste.

2. **Paragraphe 38**

Lire le paragraphe 38 comme suit :

38. D'après les rapports présentés par les pays et les données statistiques disponibles, peu d'avoirs, autres que des comptes bancaires, ont été gelés. Les rapports et les renseignements dont on dispose donnent à penser que peu d'efforts ont été déployés afin de localiser et de geler d'autres types d'avoirs. Il n'en demeure pas moins que la plupart des pays ont indiqué qu'ils avaient autorité pour geler d'« autres avoirs financiers ou ressources économiques », que ces biens soient corporels ou incorporels, meubles ou immeubles. À ce sujet, suite à une communication adressée au Comité par le Gouvernement suisse en application de la résolution 1452 (2002), le Groupe a appris que M. Youssef Nada, présenté par le Comité en 2001 comme un individu ayant aidé à financer des activités d'Al-Qaida, continue de posséder ou de contrôler des « avoirs financiers ou autres ressources économiques », y compris des fonds d'investissement et des biens immobiliers, au Liechtenstein et à Campione d'Italia. Le Groupe considère que ces avoirs devraient être gelés sans retard.

